

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



No. de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-
L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS**

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024, tenue le 10 octobre à 18h30 à l'école des Cavaliers.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Eli Agbobli	Technicienne au Service de garde
Myriam Allard	Parent
Marie-Paule Bouchard	Parent
Judith Lachance	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Jolyane Meloche	Parent
Rebecca Charles	Enseignante
Julie Anne Blanchard	Orthophoniste

Monsieur

Jean-François Poirier	Parent
-----------------------	--------

SONT ABSENTS

Maryse-Anne Chevrier	Parent
Maxim Belzil	Personnel de soutien

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Mélanie Duguay	Directrice adjointe
Caroline Gingras	Directrice
Line Sévigny	Directrice à venir

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre se présente à tour de rôle.

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-01	3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Jean-François Poirier et appuyé par Marie-Paule Bouchard d'adopter l'ordre du jour.
CE #2324-02	4. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) Après l'assemblée générale qui a eu lieu le 14 septembre 2023, les membres du conseil d'établissement se sont rencontrés afin de discuter des postes à remplir au sein du conseil. Madame Myriam Allard se propose pour la présidence pour une autre année, - CONSIDÉRANT que l'article 56 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres au comité de parents du Centre de services scolaire; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-François Poirier appuyée par Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité; - DE NOMMER Madame Myriam Allard comme présidente du Conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2023-2024. - DE MANDATER Madame Caroline Gingras pour qu'elle informe le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais du nom de la présidente du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2023-2024.
CE #2324-03	5. ÉLECTION D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) Madame Marie-Paule Bouchard se propose pour la vice-présidence. - CONSIDÉRANT que l'article 60 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier ;

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-04

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jean-François Poirier appuyée par Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Marie-Paule Bouchard comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2023-2024.

6. CHOIX D'UN(E) SECRÉTAIRE

Maryse-Anne Chevrier se propose pour être secrétaire.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes durant les rencontres;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Myriam Allard Il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Maryse-Anne Chevrier comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2023-2024.

CE #2324-05

7. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Caroline Gingras explique l'article 42 de la loi sur l'instruction publique (LIP) et que le conseil d'établissement peut ajouter des représentants de la communauté si des personnes se portent bénévoles. Pour le moment, il n'y a pas eu de nominations pour l'année 2023-2024.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

La présidente fait le survol du procès-verbal. Madame Caroline Gingras mentionne une correction à apporter au procès-verbal concernant la nomination d'Attractions 22. La décision de la nomination de l'organisme a été reportée au mois d'août 2023 afin d'obtenir un avis juridique sur l'apparence ou non de conflit d'intérêts. À la suite de l'obtention de l'avis juridique, Attraction 22 peut offrir ses activités à l'école cependant, l'organisme Dimensions Sportives a droit à une deuxième chance afin d'apporter les correctifs nécessaires à son offre d'activités. Il est proposé par Jean-François Poirier, appuyé par Marie- Paule Bouchard d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2023 avec les corrections apportées par Madame Gingras.

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2324-06

9. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

- Aucun suivi à préciser

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- Aucune question du public

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Allard présente des mots de remerciements pour Madame Gingras qui quittera pour la retraite le 20 octobre prochain. Madame Allard souhaite remercier Caroline Gingras pour ses services en tant que Directrice de l'école. Elle est arrivée au pied levé et elle a su relever de grands défis et beaucoup d'incertitude telle que la pandémie et le roulement du personnel. Madame Allard prend aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue à Madame Line Sévigny.

12. MOT DE LA DIRECTION

Madame Caroline Gingras a transmis un courriel avec diverses informations. Avant de présenter ces informations, Madame prend un moment pour remercier le conseil d'établissement de son accueil. Madame Gingras mentionne que malgré des moments pas toujours faciles, elle a essayé d'apporter une nouvelle façon de faire. Elle mentionne qu'il y a eu et continue d'avoir de grands défis, dont le plus gros défi est la pénurie de personnel. Ceci sera un défi pour le futur. Elle mentionne aussi que le conseil d'établissement a un vrai engagement pour le bien de la communauté et c'est très beau.

Par la suite, Madame Gingras transmet une proposition de dates pour les rencontres du conseil d'établissement pour l'année à venir. Après discussion, il est entendu que les rencontres de décembre, février et avril seront en virtuel et les autres, en personne.

Aussi Madame Gingras explique les documents envoyés par courriels, dont les règles de régies internes. Elle informe les nouveaux membres de la formation obligatoire à suivre.

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-07	13. DÉCISIONS : 13.1 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE Madame Caroline Gingras fait un survol des règles de régie interne. - CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP), le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ; - CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au document par les membres du conseil d'établissement ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier, appuyée par Madame Eli Agbobli, il est résolu à l'unanimité ; - D'ÉTABLIR les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école des Cavaliers pour l'année scolaire 2023-2024. 13.2 DATES DES RENCONTRES Les rencontres se dérouleront complètement en présentiel à l'exception des rencontres de décembre, février et avril qui seront virtuelles. Les rencontres se tiendront le deuxième mardi du mois de 18h30 à 20h30.
CE #2324-08	- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP), le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances : - CONSIDÉRANT que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le mardi soir ; - CONSIDÉRANT que le calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-François Poirier appuyée par Madame Eli Agbobli il est résolu à l'unanimité ;

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-09	- D'ADOPTER le calendrier de travail 2023-2024 pour les travaux du conseil d'établissement. - 2023 : 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre - 2024 : 6 février, 12 mars, 16 avril, 14 mai, 11 juin 13.3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT Madame Caroline Gingras nous informe que le budget de fonctionnement du conseil d'établissement est de 750\$. Le budget est proposé par Madame Marie-Paule Bouchard et appuyé par Madame Céline Monfils.
CE #2324-10	13.4 MODALITÉS ENSEIGNEMENT DU PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ Madame Caroline Gingras présente les modalités d'enseignement du programme d'éducation à la sexualité pour la 3^e, 4^e, 5^e et 6^e. Madame Gingras explique que le conseil d'établissement approuve seulement les modalités d'enseignement du programme et non le contenu. Par les années passées, il était possible pour les parents de faire une demande d'exemption, mais ceci n'est maintenant plus possible. Les enseignants du premier cycle ont décidé d'aller de l'avant avec le programme de Culture et Citoyenneté québécoise, car l'éducation à la sexualité est intégrée au programme.
CE #2324-11	- CONSIDÉRANT que l'article 85 de la LIP, donne au conseil d'établissement le mandat d'approuver les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation proposée par la direction ; - CONSIDÉRANT la proposition des conditions et modalités de l'enseignement des contenus en matière d'éducation à la sexualité présentée par la direction ; - CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la LIP ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Judith Lachance, appuyé par Madame Eli Agbobli, il est résolu à l'unanimité ;

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



CE #2324-12

- **D'APPROUVER** les conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs dispensés aux élèves, des contenus prescrits par le ministre en matière d'éducation à la sexualité proposée par Madame Caroline Gingras, directrice, dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**13.5 MODALITÉS ENSEIGNEMENT ORIENTATION
SCOLAIRE (3^e cycle)**

Madame Gingras explique que le contenu en orientation scolaire pour le 3^e cycle est intégré aux matières disciplinaires et n'est pas un cours en soi.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;
- **CONSIDÉRANT** que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ;
- **CONSIDÉRANT** que l'école doit déployer les six contenus du 3^e cycle en orientation scolaire et professionnelle prescrits par le ministre ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Myriam Allard et appuyé par Madame Marie-Paule Bouchard, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le contenu proposé par la directrice pour l'année scolaire 2023-2024.

13.6 VENTE DE FLEURS

Madame Gingras explique qu'à la suite du succès de la vente de fleurs pour CHEO de l'an dernier, l'enseignante demande s'il est possible de refaire la même activité cette année. La présidente du

Initiales de la présidente -----	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
Initiales de la direction	

CE #2324-13

conseil d'établissement demande de vérifier avec le CSSPO s'il est possible de faire cette activité encore une fois cette année.

Madame Judith Lachance propose de faire un suivi auprès du CSSPO et Madame Myriam Allard appuie.

13.7 SORTIES DU SERVICE DE GARDE

Madame Eli Agbobli présente les activités et les sorties du service de garde. Celle-ci nous informe que plusieurs frais/ montants sont encore à déterminer.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction ;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} para. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sera partagée aux parents au sein du document intitulé « Guide fonctionnement 2023-204 » ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-François Poirier, appuyée par Madame Marie-Paule Bouchard, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les activités proposées et de reporter l'adoption du nombre de journées de service de garde à la rentrée de 2024-2025.

14. INFORMATIONS

14.1 PROJET ÉDUCATIF

Madame Gingras présente la documentation envoyée au conseil d'établissement par courriel au sujet du projet éducatif. Le projet éducatif nous sera présenté par Madame Sévigny de façon plus détaillée lors du prochain CÉ.

CE #2324-14

Initiales de la présidente

Initiales de la direction

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**



15. MOT DES ENSEIGNANTS

Madame Claudine Clément nous informe que les enseignants et élèves vivent un beau début d'année scolaire et qu'ils ont assisté au spectacle de Kattam et ses Tam-Tams.

En ce qui concerne les rencontres de parents en présentiel ou en virtuel, Madame Clément nous informe que le choix reviendra à chaque enseignante.

Madame Rebecca Charles confirme qu'en effet il s'agit d'un beau début d'année scolaire. Elle indique aussi qu'une première communication de la part des enseignements sera envoyée aux parents autour du 15 octobre.

16. MOT DU SERVICE DE GARDE

Madame Eli Agbobli nous informe que plusieurs nouveaux élèves sont inscrits au service de garde et que leur intégration se passe bien. Elle indique qu'elle a fait des suivis auprès le nouveau personnel du service de garde et qu'ils appliquent la surveillance active. Madame Agbobli explique que le manque de personnel continue d'être un défi et qu'il reste quelques postes à combler.

17. MOT DES PROFESSIONNELS

Madame Julie Anne Blanchard, orthophoniste, se présente et explique que l'ensemble des professionnels travaillant à l'école essaye d'être tous présent chaque lundi. De plus elle explique que les orthophonistes ont donné aux parents du préscolaire une présentation sur l'aide au langage. 200 parents y ont participé.

Madame Gingras informe que Maxime Belzil a participé une formation d'un logiciel pour rentrer les données sur les divers types de violence dans le cadre d'un nouveau programme offert par le service de police de Gatineau. Il y aura aussi des ateliers avec un policier éducateur pour lutter contre les violences sexuelles.

18. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Jean- François Poirier nous informe que lors de l'élection de certains postes au sein du comité de parents, il y a eu réélection de la présidente, et l'élection d'une nouvelle trésorière.

Lors de la dernière rencontre, il y a eu moment d'échange où Madame Peterson a parlé des chantiers en cours, dont celui de la

Initiales de la présidente ----- Initiales de la direction	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers 
--	---

CE #2324-15	nouvelle école 037. Monsieur Poirier explique qu'un parent de l'école Jean de Brébeuf à démontrer l'intérêt d'en apprendre plus sur le comité de la sécurité à l'école des Cavaliers. 19. VARIA 19. 1 COMITÉ DE SÉCURITÉ Madame Marie-Paule Bouchard propose d'organiser une pré-rencontre des acteurs clés du comité de sécurité au mois de novembre afin de préparer la rencontre du comité en question. 19.2 MOT DE L'OPP Madame Jolyane Meloche nous informe du déroulement des diners pizza pour l'année scolaire en cours, il sera possible d'amasser 17 000\$. 20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie-Paule Bouchard, appuyée par Monsieur Jean-François Poirier que l'assemblée soit levée à 20h37.
-------------	--